

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du samedi 24 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – A. Jégouic – A. Messaglio – B. Lorand – F. Udo – M. Devrand – M. Le Diot – E. Favallier – V. Amato – V. Gaudu – M. Berthaud – J. Girod – Y. Verstraete – F. Le Meur – D. Boulaire – A. Chaplain – C. Mahé – J. Quemener – Y. Flého – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen & O. Leva formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : B. Lorand donnant procuration à V. Rebours, V. Amato donnant procuration à I. Crézé.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

**DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT REPRÉSENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL À L'AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE & DU CLIMAT (ALEC) DU PAYS DE
SAINT-BRIEUC**

Rapporteur : Vincent REBOURS, Maire

La commune d'Hillion, par délibération du 18 novembre 2024, a renouvelé son adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc, pour la période 2025-2028.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Énergie Partagé, CEP)
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le service de Conseil en Energie Partagé¹ a pour objectif d'aider les communes adhérentes à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre notamment par une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans, grâce à un suivi des factures ;
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores ;
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique ;
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Une équipe de conseillers et conseillères thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie *Partagé* ». Cette activité est cofinancée par les intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energie et l'ADEME et la Région Bretagne (pour les créations de poste).

Suite aux élections municipales du 4 octobre 2026, la Commune doit désigner l'élu référent à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Saint-Brieuc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix favorables et 3 abstentions (Olivier GALLET, Gwénaëlle TARDIVEL-KERGUEN & Olivier LEVA) :

- De DÉSIGNER Madame Frédérique UDO, comme élue référente, représentant la Commune au sein de l'ALEC et interlocutrice privilégiée de l'agence ;
- De DONNER mandat à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, bois, électricité, carburants, etc.) et d'eau ainsi qu'auprès des gestionnaires réseaux (ENEDIS, GRDF, etc.) ou bien des données de flux énergétiques et d'eau comme celles des gestions techniques ou des capteurs communicants. Ceci sur tout support numérique permettant une complétude de la donnée (Chorus Pro, Outil DGFIP, ...) ;
- D'AUTORISER l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données en lien avec les flux (énergies, eau, carburants, etc.). Exception faite du logiciel de gestion des flux mutualisé (SDE22, EPCI, ALEC, Communes) et des rapports d'activités auprès des financeurs publics du service CEP (ADEME, Région Bretagne, SDE22, EPCI), ces données conservent leur caractère confidentiel et ne font l'objet d'aucune transmission sans accord de la collectivité de quelque manière et sur quelque support que ce soit ;

¹ Le Conseil en Energie Partagé est réservé aux communes adhérentes. Les missions à destination des citoyens sont ouvertes à tous les habitants du Pays de Saint-Brieuc

- De **S'ENGAGER** à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller ou de la Conseillère en Energie Partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal ;
- De **PRENDRE NOTE** de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller ou la Conseillère en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

